



LPO Champagne -Ardenne

Diagnostic avifaune École de Saint-Exupéry Ville de SAINT-MEMMIE (51)

Octobre 2023



Agir pour
la biodiversité



Saint-Memmie
CITÉ EN CHAMPAGNE

Diagnostic avifaune de l'école Saint-Exupéry

Ville de SAINT-MEMMIE



Ville de SAINT-MEMMIE

Hôtel de ville

2 avenue Le Corbusier

51470 SAINT-MEMMIE

Diagnostic avifaune 2023

Rédaction :

LPO Champagne-Ardenne



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Champagne-Ardenne

Der Nature

Ferme des Grands Parts 51290 OUTINES

Tel : 03.26.72.54.47

Mail : champagne-ardenne@lpo.fr

SOMMAIRE

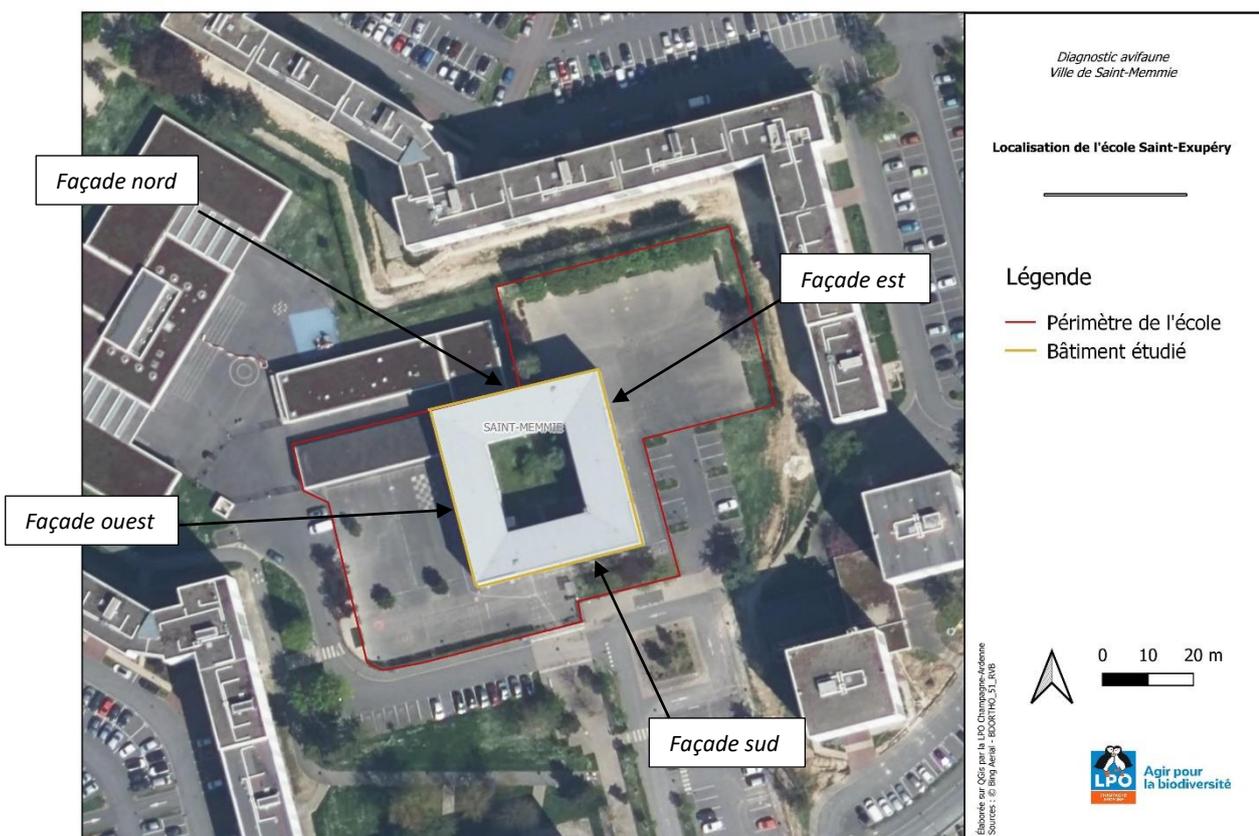
SOMMAIRE	3
1. Contexte du projet	4
1. Méthode	5
2. Résultats	5
2.1. Espèce(s) présente(s)	5
2.2. L'Hirondelle de fenêtre.....	6
3. Intégration de l'avifaune dans le phasage des travaux.....	9
3.1. Dérogation.....	9
3.2. Phasage des travaux.....	9
3.3. Mesures compensatoires	9
3.4. A l'issue des travaux.....	13

1. Contexte du projet

La ville de Saint-Memmie entreprend la réhabilitation de l'école Saint-Exupéry, située sur le Boulevard Vauban. Le site comporte un unique bâtiment (sur 3 niveaux), de petits espaces verts pourvus de quelques arbres et de haies, ainsi que d'une vaste cour. L'école accueille les classes de primaires.

Pour être en conformité, la ville de Saint-Memmie sollicite la LPO Champagne-Ardenne pour réaliser le diagnostic avifaune pour cette école afin de prendre en compte la faune liée au bâti dans le phasage des travaux et anticiper d'éventuelles demandes de dérogation relatives à la destruction d'habitats d'espèces protégées. La LPO Champagne-Ardenne accompagne donc la ville de Saint-Memmie dans cette démarche.

Les travaux de l'école se dérouleront à partir de janvier 2024 et s'étendront jusqu'en décembre 2024.



Carte 1 : Localisation de l'école Saint-Exupéry

1. Méthode

La LPO Champagne-Ardenne a réalisé le comptage des nids présents sur les façades de l'école Saint-Exupéry. La LPO connaît cette colonie depuis au moins 2021, où les nids ont déjà pu être recensés. L'inventaire a consisté à repérer, depuis l'extérieur du bâtiment, les nids ou les cavités accueillant des oiseaux, par recherche visuelle avec l'aide de jumelles. Le dernier inventaire est intervenu le jeudi 19 octobre 2023.

2. Résultats

2.1. Espèce(s) présente(s)

1 espèce d'oiseaux niche sur les façades de l'école Saint-Exupéry : l'Hirondelle de fenêtre, qui est inscrite sur liste des espèces protégées.

Les espèces nichant sur les façades du bâtiment principal sont listées dans le tableau ci-dessous avec leur statut (AS = à surveiller ; NT = Quasi menacé ; LC = Préoccupation mineure)

Nom espèce	Nom latin	LR CA	LR France	LR Europe	Statut
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	AS	NT	LC	Protégée

Pour rappel, en Europe, l'Hirondelle de fenêtre bénéficie d'un statut juridique faisant d'elle un oiseau protégé. Ce régime de protection est issu de **la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature aujourd'hui codifiée aux articles L 411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009** fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Pour ces oiseaux sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- La destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- La destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- La perturbation intentionnelle notamment en période de reproduction et de dépendance ;
- La détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés dans le milieu naturel qu'ils soient morts ou vivants.

Tout responsable d'une infraction constitutive d'un délit s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 € et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 2 ans (art. L 415-3 du Code de l'environnement). S'agissant de la perturbation intentionnelle, l'infraction constitue une contravention de 4^{ème} classe passible d'une amende de 750 € (R415.1 du Code de l'Environnement).

Est interdit également la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. (Art3-II de l'Arrêté ministériel du 29/10/2009) sous peine de se voir sanctionner de 150 000 € d'amende et/ou 2 ans d'emprisonnement.

2.2. L'Hirondelle de fenêtre

Migratrice, l'Hirondelle de fenêtre est un oiseau de la famille des Hirundinidés : elle est présente dans notre région à partir de fin mars et jusqu'en septembre. Elle passe l'hiver au sud du Sahara. L'hirondelle se nourrit d'insectes qu'elle capture en vol.

Elle a pour habitude de construire ses nids sur les façades des maisons et plus particulièrement à hauteur des fenêtres, ce qui lui a valu son nom, et sous les rebords de toit. L'hirondelle confectionne son nid, généralement en avril, à base de boue qu'elle transporte jusque dans un coin de fenêtre, mais elle peut réutiliser son nid d'une année sur l'autre (moins de perte de temps que la construction complète). Des colonies peuvent se former, pouvant atteindre dans de rares cas jusqu'à une centaine de couples nicheurs.



Figure 1 : Hirondelles de fenêtre prélevant de la boue pour construire leurs nids

L'Hirondelle de fenêtre réalise en général une première ponte à partir du début du mois de mai et une seconde entre mi-juillet et mi-août.

Le tableau ci-dessous recense les bâtiments concernés par la présence de nids d'Hirondelle de fenêtre observés en 2023 pour cette étude :

Façade extérieure	Nombre de nid(s)
Nord	0
Ouest	3
Sud	34
Est	7
Total	44

Sur l'école Saint-Exupéry, les Hirondelles de fenêtre utilisent massivement la façade sud, regroupant 34 nids entre le 1^{er} (4 nids) et le 2^{ème} étage (30 nids). Les nids se localisent dans les coins et les encadrements de fenêtres (au niveau des linteaux).



Figure 2 : Les Hirondelles de fenêtre occupent très majoritairement les encadrements de fenêtre du 2^{ème} étage de la façade sud pour y établir leurs nids

A noter que l'école dispose d'un patio. Pour les 4 façades intérieures, aucun nid d'hirondelle n'est comptabilisé.



Figure 3 : Les Hirondelles de fenêtre ne nichent pas dans le patio

3. Intégration de l'avifaune dans le phasage des travaux

L'inventaire de l'école permet donc de lister les paramètres à prendre en compte pour intégrer l'avifaune dans les travaux.

3.1. Dérogation

Au préalable, la ville de Saint-Memmie s'engage à réaliser une demande dérogatoire pour « *la destruction de sites de reproduction d'animaux d'espèces animales protégées* » (cerfa 13 614*01) auprès de la DREAL Grand Est pour le bâtiment étudié pour l'espèce suivante : Hirondelle de fenêtre.

3.2. Phasage des travaux

Les travaux de rénovation doivent débuter en janvier 2024 et se terminer en décembre 2024. Les travaux impliqueront des interventions sur l'ensemble de l'école tout au long de l'année. Travaux induisant que la saison de reproduction 2024 de l'Hirondelle de fenêtre sera impactée : les individus ne pourront plus venir nicher sur les façades durant les travaux.

Un ou des sites de substitution doivent être mis en place pour permettre aux individus de cette colonie de nicher durant la saison de reproduction 2024 : 44 sites de reproduction sont à compenser.

Les hirondelles reviennent à partir de mi-mars dans notre région, puis plus massivement courant avril. Il conviendra donc de mettre en place impérativement le ou les sites de substitution au plus tard le 15 mars 2024.

3.3. Mesures compensatoires

Dans ce cadre, il conviendra de proposer des mesures compensatoires en nombre équivalent ou supérieur, soit un minimum de 44 sites de reproduction.

Pour cette espèce, la LPO Champagne-Ardenne préconise comme mesure compensatoire la mise en place de 3 batteries à Hirondelle de fenêtre comprenant 15 nids artificiels chacun, soit 45 nids au total.

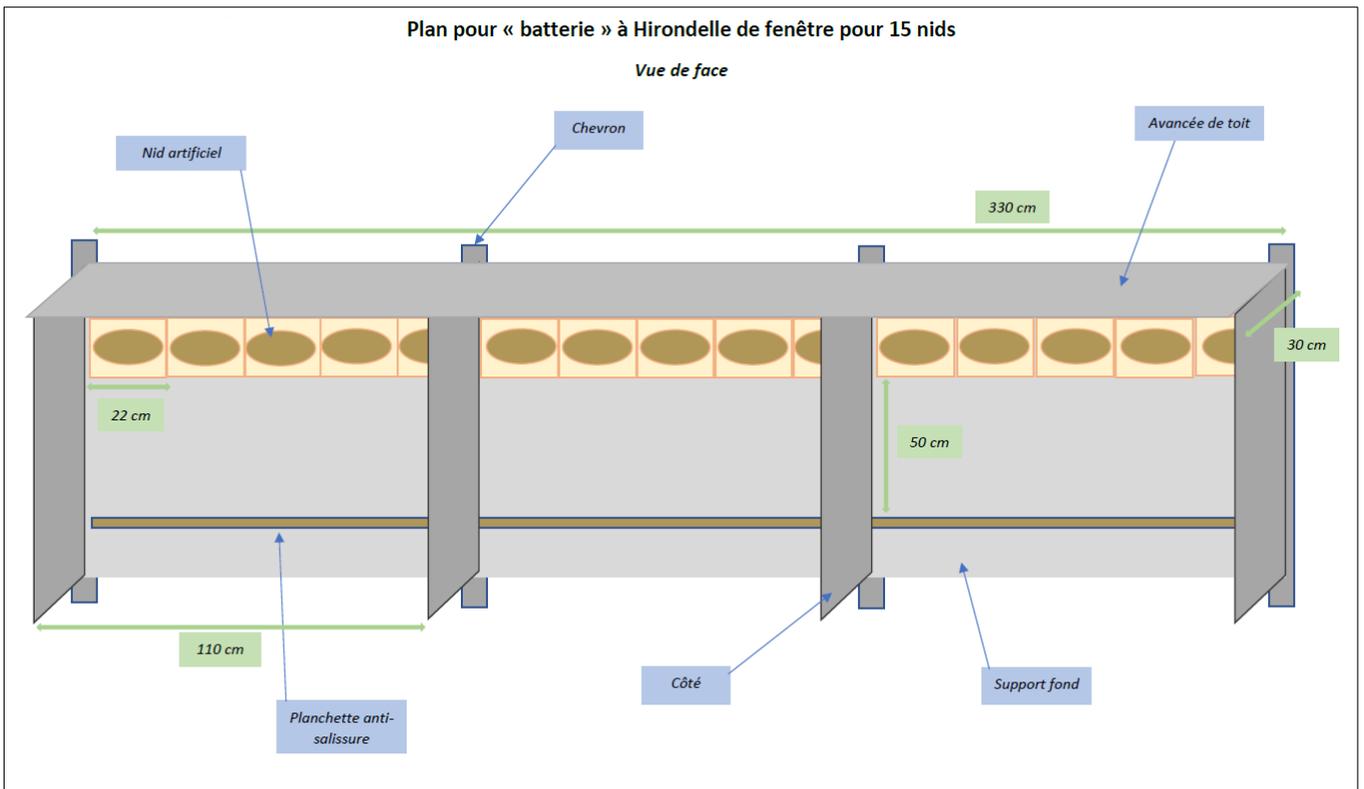


Figure 4 : plan pour batterie à Hironnelle de fenêtre vue de face

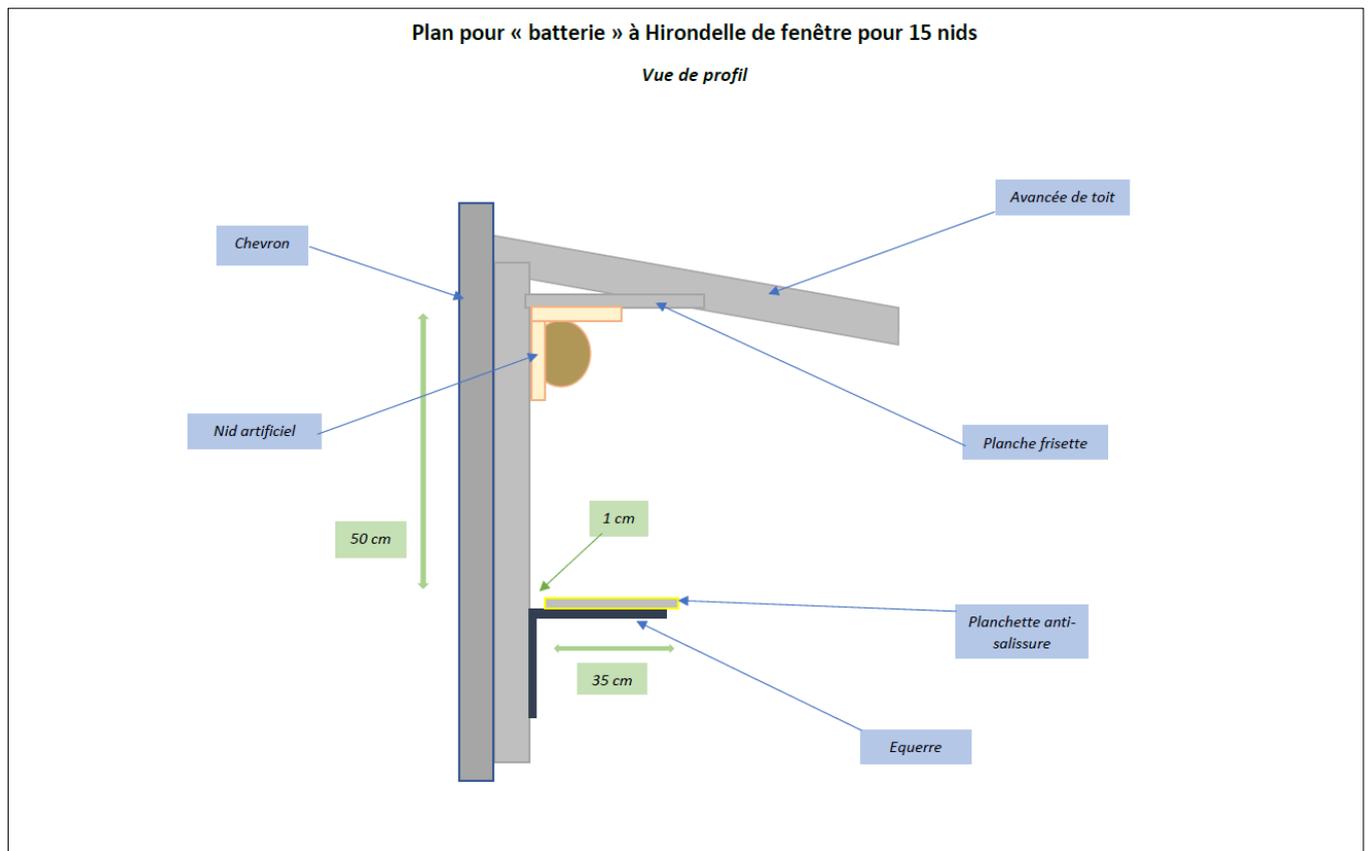


Figure 5 : plan pour batterie à Hironnelle de fenêtre vue de profil

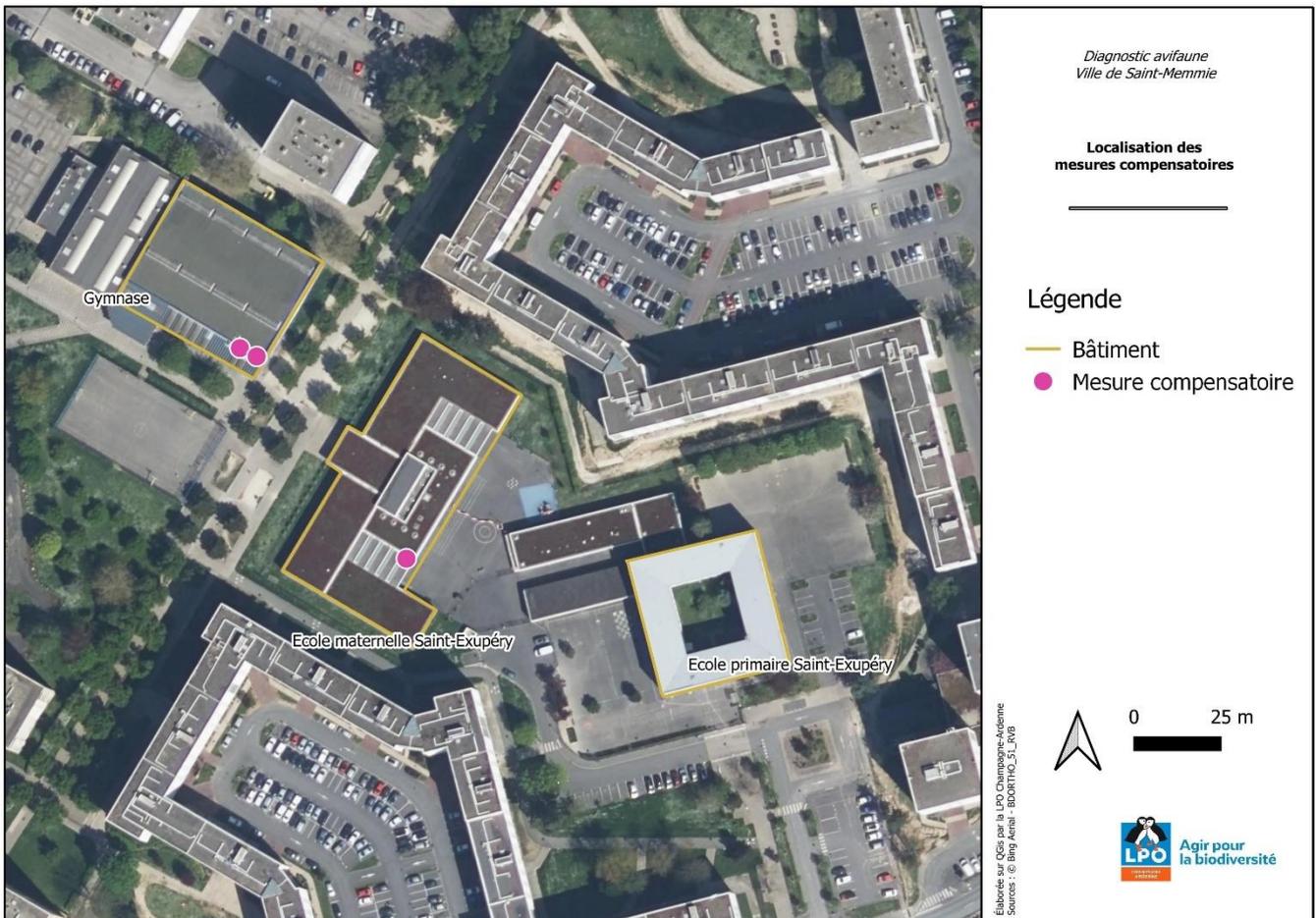
Les nids vendus dans le commerce sont fixés à une petite planchette. Pour être correctement installée, celle-ci doit venir en butée contre la planchette de frissette, afin de faire un angle à 90°.



Figure 6 : exemple d'un nid artificiel pour Hirondelle de fenêtre en béton de bois

La construction de ces batteries pourra se faire par les équipes techniques de la ville ou bien par un artisan du domaine du bâtiment (menuisier).

Les 3 batteries à hirondelles doivent être mises en place sur des bâtiments à proximité de la colonie originelle, à moins de 200 m, et de préférence à un minimum de 2 m de hauteur.



Carte 2 : localisation des mesures compensatoires

2 sites peuvent accueillir les mesures compensatoires :

- L'école maternelle Saint-Exupéry, jouxtant l'école accueillant la colonie ;
- Le gymnase « Le Corbusier ».

Pour l'école maternelle, 1 batterie de 15 nids peut être mise en place à l'entrée du préau sud-ouest. Bien que l'école soit de plain-pied, elle bénéficie de la proximité avec l'école primaire (moins de 100 m).



Figure 7 : emplacement envisagé pour l'installation de mesure compensatoire au niveau du préau sud-ouest de l'école maternelle (1 batterie)

Pour le gymnase, 2 batteries de 15 nids chacune peuvent être installées sur la façade sud-ouest. L'avantage étant la hauteur de pose (plus de 5 m de hauteur) et l'accès dégagé devant le bâtiment.



Figure 8 : emplacement envisagé pour l'installation de mesure compensatoire au niveau du gymnase (2 batteries)

Un système de repasse sonore sera à mettre en place sur les deux emplacements (école + gymnase) afin de garantir la bonne efficacité de cette mesure compensatoire.

3.4. A l'issue des travaux

Une fois les travaux réalisés, la LPO Champagne-Ardenne conseille fortement de favoriser les Hirondelles de fenêtres sur l'école primaire, où la colonie était initialement établie.

Des nids artificiels pourront prendre place dans les encadrements de fenêtre du 2^{ème} étage de la façade sud, tout en intégrant des planchettes antisalissures.

Si la contrainte des salissures est trop importante au niveau des encadrements de fenêtre, il est envisageable de créer des batteries à Hirondelles de fenêtre sur les espaces de façade dépourvus de fenêtre.



Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne

Der Nature

Ferme des Grands Parts - D13 - 51290 OUTINES

Tél. : 03.26.72.54.47

Email : champagne-ardenne@lpo.fr



Agir pour
la biodiversité

JD02310001